L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 26 MARS 1873. 46me Année.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. MERCREDI, MATIN 26 MARS.

Prix de l'abonnement.

1 an	$14
6 mois	7
3 mois	3 50
1 mois	1 25
Prix du numéro	5 cents.

AVIS.

L'Abeille ne se vend que 5 cents le numéro dans nos bureaux et au dehors.

ABONNEMENTS A LA SEMAINE.

On peut s'abonner à la semaine avec les porteurs de l'Abeille.

EDITION HEBDOMADAIRE.

Nous publions tous les samedis une édition hebdomadaire renfermant toutes les matières qui ont paru pendant la semaine. Prix, $5 par an, et 10 cts le numéro.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par Louis Stern & Bros., dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue Chartres—Bottes, souliers et brodequins.

Par S. Guinault, au coin des rues St Bernard et Claiborne—le contenu d'un café.

Par G. Léaumont, au No 69 de la rue de Chartres—nattes blanches et à carreaux, avariées; chapeaux, habillements et articles de toilette.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 28 de la rue de Chartres.—Marchandises sèches et lingerie.

Par D. E. Morphy, sur la Levée, en face de la rue Poydras—56 balles de foin.

GRANDE VENTE DE CHAUSSURES A L'ENCAN.—MM. Louis Stern & Bros. vendront, mercredi 26 mars, la vente commençant à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan No. 16, de la rue de Chartres, 3000 caisses de bottes, souliers et brodequins, pour hommes, femmes, jeunes garçons et fillettes. L'assortiment qui est très varié, vient des meilleures fabriques du Nord, et mérite l'attention des marchands de la ville et de la campagne. La vente, étant sans réserve et à crédit, offre de grandes facilités et par conséquent de bonnes chances de bénéfice.

ATTENTION !

Foin. Voyez l'annonce de D. E. Morphy, en canteur.

SPECTACLES.

Mercredi, 26 mars 1873.

OPERA.—30 ans ou la Vie d'un joueur.—Un intermède.—Les prés de St Gervais.

VARIETES—A midi, Dora.—Le soir, Jane Eyre.

ACADÉMIE—Grande Troupe de W. H. Cavanagh.

ST CHARLES—The Gambler's Crime.

ODD FELLOWS—A midi et le soir. Minstrels Christy, de Londres.

MUSÉE D'ANATOMIE—40 rue St Charles.

Les Taxes de Ville.

On a vu, dans le projet de pacte pour la ligue du peuple, qu'il est proposé de refuser le paiement des taxes de ville aussi bien que celui des taxes d'Etat. Au premier abord, on peut s'étonner de cette assimilation. Le maire et les administrateurs, sauf M. Lewis, étant les élus du parti de la fusion, il semble qu'on ne doive pas avoir d'objection à payer entre leurs mains le montant des taxes qui doivent servir à faire face aux obligations légitimes de la ville et aux dépenses strictement nécessaires de l'administration municipale. Si, en effet, les taxes ne devaient servir qu'à cet usage, nous serions les premiers à conseiller le paiement des taxes municipales. Mais tel n'est pas le cas.

Nous ne voulons pas entrer ici dans l'examen des considérations qui ont porté l'administration municipale, issue de la liste de fusion comme le gouvernement d'Etat et la législature, à faire bande à part, à louvoyer entre les deux gouvernements d'Etat et à reconnaitre finalement M. Kellogg, au moins comme le gouverneur de facto. La question a ses deux faces et nous ne voulons rien préjuger, remettant à un moment plus propice, une discussion qu'il vaut mieux éviter quant à présent.

Mais, prenant les circonstances telles qu'elles sont, nous disons que jusqu'à ce moment, le but pour lequel le peuple avait élu les administrateurs actuels, se trouve complètement manqué.

Voici les principales réformes que l'on attendait de la nouvelle administration :

Révision des dettes municipales et élimination des dettes créées frauduleusement ou illégalement ou inutilement par des conseils sans autorité.

Abolition du contrat onéreux et léonin pour les travaux de drainage et pour la construction de la fameuse levée du lac, contrat imposé par une législature vénale et consenti par un conseil infidèle, au profit de coteries de spéculateurs.

Abolition de la taxe métropolitaine, taxe inconstitutionnelle, et refus de payer toute police qui ne serait pas sous le contrôle municipal ;

Abolition de la taxe du parc et mise en liquidation de cette affaire véreuse ;

Abolition de la taxe des écoles et refus de donner un cent pour cet objet tant que les écoles ne seraient pas remises sous le contrôle de la ville.

Enfin, économie dans tous les services.

De toutes ces réformes, la dernière est la seule pour la réalisation de laquelle l'administration municipale ait pu faire quelque chose. On a diminué les dépenses dans le département des améliorations et dans celui des rues et on vient de diminuer les frais d'éclairage.

Tout en approuvant ce qui a été fait pour obtenir une réduction dans les dépenses, nous constatons avec regret que :

La ville continue à payer, chaque mois, une somme considérable pour travaux de drainage et de levée inutiles ;

La ville continue à recevoir les mandats métropolitains comme par le passé, c'est-à-dire probablement à raison de $800,000 par an.

La ville a consenti à lever une taxe de 1¼ de un pour cent en sus de toutes les taxes levées par l'ordonnance de novembre, pour des écoles dirigées par une coterie radicale.

La ville enfin, par l'organe de son avocat, continue à réclamer, devant les Cours, les trois taxes inconstitutionnelles de la police, du parc et des écoles.

Les honorables citoyens qui composent l'administration actuelle, nous diront qu'ils auraient eu besoin du secours législatif pour s'affranchir des obligations que leur imposait la législation radicale sur le drainage, la police, le parc et les écoles, et que n'ayant pu l'obtenir, à cause des circonstances, ils sont réduits à se trainer dans la même ornière que leurs prédécesseurs.

Nous pensons qu'ils eussent pu, au moins, faire quelques efforts, tenter une résistance quelconque. Mais, sans vouloir faire ici leur procès, nous constatons que l'argent versé par les contribuables continue à servir aux mêmes objets illégitimes, et que la résistance commencée l'année dernière, a toujours, en dépit des changements grandement favorables survenus dans le personnel de l'administration, les mêmes raisons d'être.

Les contribuables de la Nouvelle-Orléans sont donc fondés à se demander s'il est utile pour eux de verser leur argent dans les coffres du trésor municipal pour que cet argent serve à payer la police métropolitaine de M. Kellogg, à enrichir les spéculateurs de l'affaire de drainage, ceux de l'affaire du parc, et à couvrir le budget extravagant du bureau des écoles, ou s'il ne vaut pas mieux refuser l'impôt municipal aussi bien que l'impôt d'Etat, pour amener forcément une modification dans un système d'exploitation qui a déjà duré trop longtemps.

L'ORDONNANCE SUR LA TAXE DES ÉCOLES.—On verra, dans notre compte-rendu de la séance du Conseil des administrateurs de ville, que l'ordonnance sur la taxe de un quart de un pour cent pour les écoles publiques a passé malgré le veto du maire Wiltz. MM. Schneider et Sturcken ont, seuls, soutenu de leur vote le veto du maire. Nous félicitons le maire et les deux administrateurs qui l'ont appuyé de leur attitude dans cette affaire.

Revue des Journaux.

La politique de Pinchback exposée par cet aspirant sénateur à une réunion de gens de couleur à Baltimore est combattue par le *Picayune*. Pinchback conseille aux gens de couleur de maintenir une organisation distincte afin de conserver le pouvoir et de faire respecter leurs droits. Il cite l'exemple des Irlandais et des Allemands qui obtiennent par leur cohésion, une part des faveurs politiques. Pinchback peut citer encore l'exemple de sa propre élection comme sénateur par la Pseudo-Législature. Le *Picayune* trouve tout naturel que les gens de couleur qui ont le nombre dans leur parti, n'abandonnent pas toutes les dépouilles à leurs meneurs carpet-baggers qui valent moins qu'eux; mais il croit qu'il serait de l'intérêt, bien entendu, des gens de couleur de s'identifier avec la race blanche de la Louisiane pour travailler de concert à la prospérité de l'Etat, en appelant aux fonctions publiques les gens les plus honnêtes et les plus capables. Mais ce n'est pas là le programme.

Le *Picayune* pense que le succès momentané, obtenu en Louisiane par la coterie de la Douane, causera la perte du parti radical, sans avoir amené la soumission de la population. La victoire finale appartiendra à ceux qui sauront persévérer dans leur résistance.

Le même journal considère les insinuations du *Times*, relativement au désir qu'aurait M. Kellogg d'effectuer un compromis comme une manœuvre pour amener les conservateurs à l'idée de se soumettre à l'usurpation. Les gens les plus simples aperçoivent la ficelle.

Le *Times* cite les plaintes adressées au peuple du New-Hampshire par L. K. Mason, candidat républicain libéral à la place de gouverneur, au sujet de l'augmentation des taxes, de l'accroissement de la dette nationale depuis l'élection présidentielle, de la diminution de la population agricole, etc. Nos taxes, dit M. Mason, sont plus élevées que celles des autres Etats. Evidemment, réplique le *Times*, M. Mason veut parler des Etats voisins, mais non de la Louisiane, où les taxes sont du double et peut-être du quadruple de ce qu'elles sont dans le New-Hampshire. Le *Times* présente alors le tableau de la situation en Louisiane, où le gouvernement est une imposition et une usurpation frauduleuse. Puis il arrive à sa conclusion inévitable d'un compromis. Tout ira bien "si le gouverneur Kellogg peut être amené à jouer le rôle d'un exécutif honnête, capable et sans crainte. Il doit maintenant décider si son administration doit être un succès ou un avortement misérable."

Le *Times* répond, dans son édition d'hier soir, à nos observations de dimanche dernier. C'est un peu tard, mais peu importe. Nous répliquerons que l'argumentation du *Times* aurait une base si M. Kellogg avait proposé un compromis ; mais jusqu'à présent, cette base fait défaut. Les fusionistes ont proposé un compromis qui a été repoussé. La proposition de M. Kellogg est encore à venir.

Le *Republican* fait, à sa façon, et avec sa bonne foi habituelle, une revue du rapport du Comité des 200; il termine ainsi : "il faut supposer que le rapport du Comité spécial sera reçu et le Comité remercié." La feuille radicale est dans l'erreur. Le rapport publié est destiné à être distribué dans les Etats de l'Union. A la prochaine réunion du Comité des 200, le Comité fera un autre rapport sur la situation actuelle de l'Etat qui sera probablement, encore moins que le premier, du goût des usurpateurs.

THÉATRE DE L'OPÉRA.—Mademoiselle Dewintre, la bénéficiaire de ce soir, avait été annoncée avant son arrivée comme une étoile, et lorsqu'elle parut, elle charma le public par sa diction nette et irréprochable, son style de bonne école et son excellent organe qui est, à coup sûr, le meilleur de toutes les voix de la troupe. Nous lui reprochâmes seulement un peu de froideur, mais cette froideur se serait fondue au feu de la rampe, et cette artiste eût pu rendre d'utiles services et remporter des succès incontestables dans son genre. Malheureusement cette étoile a été presqu'immédiatement mise de côté et son nom n'a paru que de loin en loin sur l'affiche, nous ignorons pour quel motif. Le public ne tiendra pas rigueur à Mlle Dewintre de cette éclipse, sans doute, involontaire, et il ira l'applaudir ce soir comme à ses débuts. Le spectacle qu'elle a choisi est, d'ailleurs, très varié. Outre le grand et vieux drame en trois journées et six tableaux *Trente ans ou la vie d'un joueur*, le programme comprend un intermède composé de *La Timbale d'argent*, couplets tirés de l'opérette de ce nom, et chantés par Mlle Dewintre, *Bonhomme*, chanté par M. Julien Deschamps. Le spectacle se terminera par *Les Prés Saint-Gervais*, comédie en deux actes de V. Sardou.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La salle de ce théâtre était comble encore hier soir pour la seconde représentation de la troupe burlesque de Cavanagh. La troupe est parfaitement composée et comprend plusieurs étoiles de talent dans leur genre, parmi lesquels nous comptons M. James Gaynor, un acteur comique des plus amusants, M. John Morriss, célèbre pour ses changements de costumes à vue, la petite Bensom, âgée de quatre ans, qui danse et chante avec beaucoup de gentillesse, et Mlle Fontainebleau, remarquable pour ses tours de trapeze volant.

Le spectacle est très gai et très attrayant, et excite toujours le rire du public.

L'ILLUSTRATION.—La librairie Hébert & Cie. a reçu les numéros du 8 mars de cette publication.

LE PRIX COURANT DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—Ce journal est maintenant délivré aux négociants avec les cartes d'affaires arrangées d'une manière visible, au prix réduit de 30 cents la douzaine. Comme circulaire commerciale, le *Price Current* est indispensable aux négociants dans leur correspondance et il coûte si peu et ses avantages sont si grands qu'en vérité aucun négociant ne devrait s'en passer.

Les ordres sont reçus au bureau du *New Orleans Price Current*, Nos 129 et 131 rue Gravier. Voyez l'annonce dans une autre colonne de ce journal.

AUX CHASSEURS.—Nous appelons très sérieusement l'attention des chasseurs sur l'annonce que M. F. Charleville publie dans l'*Abeille*. On y verra que le propriétaire de l'important magasin du No. 55 de la rue St-Charles, dont la réputation s'étend déjà bien loin, s'est décidé, pour faire place à son stock d'articles de pêche, qui doit arriver sous peu, à vendre, du 1er avril prochain au 1er juillet suivant, au prix coûtant, tous les fusils de chasse qui composent son vaste assortiment. Nos lecteurs de la ville et ceux de la campagne qui désirent se munir d'une bonne arme, devraient profiter d'une occasion aussi avantageuse.

M. Charleville offre des fusils de première qualité dans les prix de $15 à $35, et toutes les armes qui sortent de son établissement sont reprises et l'argent remboursé si elles n'ont pas offert à l'acquéreur pleine et entière satisfaction. Le public ne manquera certainement pas d'apprécier tous ces avantages, et nous présageons à M. Charleville un prompt écoulement de l'article en question.

GRAINE DE COTON.—M. W. M. Pinckard, au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, a à vendre de la graine de coton de toutes les variétés, bonnes pour les plantations. Il vend aussi toutes sortes d'engrais, éléments précieux de fertilisation aujourd'hui que tant de terres ont déjà été quelque peu épuisées par la culture du maïs et des cannes à sucre. Voyez l'annonce.

LIGUE du Peuple de la Louisiane.

Nous apprenons, de bonne source, que le plan suivant de résistance au gouvernement Kellogg a été préparé par plusieurs comités de citoyens bien connus, et qu'il doit être proposé au caucus de la Législature pour être soumis ensuite au mass meeting de la population de la Nouvelle-Orléans qui doit avoir lieu cette semaine :

PACTE

De la Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les soussignés, citoyens de la Louisiane, convaincus que le gouvernement McEnery est le gouvernement légitime d'Etat, et, considérant que le gouvernement Kellogg est une usurpation avouée, sans autorité pour faire aucun acte auquel le peuple soit tenu d'obéir, et qui n'est temporairement maintenu que par la force armée des Etats-Unis, et croyant, en outre, que ce n'est que par l'union et la résistance combinée que l'Etat peut être sauvé de la ruine et de la désolation qui sont la conséquence de ce gouvernement corrompu et usurpateur, issu de la fraude et de la force, et en violation des droits qui nous sont garantis par la Constitution des Etats-Unis, s'engagent et se lient les uns envers les autres à former une association sous le titre de :

Ligue du Peuple de la Louisiane.

Les objets de cette Ligue sont :

I. De maintenir le gouvernement légal de l'Etat et

II. De résister, par tous les moyens légaux et constitutionnels au pouvoir du peuple, actifs et passifs, au règne de l'usurpation et de la tyrannie qui essaie maintenant de s'imposer à l'Etat, et, dans le but de résister spécialement au paiement des taxes.

III. Conformément à ce qui précède, les soussignés, membres de la Ligue conviennent :

1 De ne payer aucunes taxes d'Etat, de ville ou de paroisse, tant que ce gouvernement frauduleux sera maintenu ;

2 De n'acheter à aucune vente pour taxes, et de décourager par *tous les moyens en notre pouvoir*, le paiement ou la perception des taxes par vente ou autrement.

IV. Tout résident de la Louisiane pourra devenir membre de cette ligue en signant les articles et il aura droit à sa protection.

V. Le conseil central de la Ligue aura son siége à la Nouvelle-Orléans et sera composée d'un président, de six vice-présidents, un de chaque district de la ville, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un secrétaire correspondant et de quinze directeurs, un de chaque ward, lesquels seront nommés par le président de ce meeting, et tous les autres conseils de paroisse suivront le même modèle, autant que le permettront les circonstances particulières, et le nombre de sept constituera un quorum du conseil central pour la transaction des affaires.

VI. En cas de vacance dans le conseil central, elle sera remplie par les autres membres du conseil qui choisiront parmi les membres de la Ligue les remplaçants.

VII. Tout membre de la Ligue, contre lequel on tentera de percevoir une taxe par force ou par des moyens judiciaires, rapportera son cas au conseil central s'il habite la ville, ou au conseil de sa paroisse, s'il habite la campagne, lequel prendra des mesures immédiates pour le protéger.

VIII. Les conseils pourront adopter tels règlements, qu'ils jugeront convenables.

IX. Le président du conseil central désignera cinq citoyens éminents ou plus dans chaque paroisse, qui seront autorisés à servir comme membres du conseil de paroisse, jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés.

X. La ligue se charge de défendre tous ceux de ses membres qui auront payé leurs cotisations contre toutes poursuites et accusations pour non paiement de taxes.

BANDE DE FAUX MONAYEURS A PANAMA.—Une bande de fabricants de fausse monnaie, dont on soupçonnait depuis longtemps l'existence, vient d'être arrêtée à Panama. Les monnaies que ces industriels avaient pour spécialité de contrefaire sont les soles péruviens et les dollars mexicains et colombiens. Le chef de la bande est un Suisse, nommé Louis Berry. Il a été écroué avec ces complices, savoir : Mariano Campos, Manuel Carenas Conchan, Manuel Mancilla, Francisco Hermoso et Ignacio Delgado. Ce dernier est natif de l'Equateur, et les autres sont Espagnols. On croit que les prisonniers éluderont la pénalité attachée à leur crime, parce qu'ils sont, dit-on, sous la protection occulte de personnages d'une haute influence.

LA LIBÉRATION DU TERRITOIRE FRANÇAIS.—Voici en quels termes le *Hérald* annonce la ratification du traité franco-allemand :

L'Assemblée nationale française, siégeant hier à Versailles, a approuvé le traité signé samedi dernier par M. Thiers et par le comte d'Arnim, ambassadeur d'Allemagne, réglant le paiement de l'indemnité de guerre et l'évacuation finale du territoire de la République par les Prussiens. Il n'y a pas eu une seule voix contraire,—seule circonstance, peut-être, où le corps législatif a été franchement unanime depuis la reddition et la chute de Napoléon. La condition financière de la France est quelque chose de merveilleux. Le budget annuel, qui vient d'être présenté à l'Assemblée nationale, est très encourageant. Il y a déjà en caisse, au Trésor, la moitié de la somme due à l'Allemagne. Pour compléter le paiement de l'indemnité de guerre aux dates désignées dans la convention signée samedi dernier, il ne sera pas nécessaire de recourir à un emprunt. Le 1er juillet, en conséquence, l'évacuation commencera, et elle sera achevée le 5 septembre. La France a été sévèrement maltraitée par son ennemi allemand, cela est incontestable ; mais d'un autre côté personne ne refusera d'admettre que, dans le cours des deux dernières années, malgré ses désastres et les blessures faites à sa fierté, la France a révélé une force récupérative qui peut bien faire réfléchir et trembler l'orgueilleuse Allemagne pour l'avenir. Les ressources de la France sont énormes, et il ne serait pas étonnant que dans peu d'années elle reprît sa place à la tête des grandes puissances de l'Europe et du monde.

☞ Il ne faut pas accepter de confiance un produit simplement parce qu'il est nouveau et sur la foi de son nom, aussi les propriétaires des HOME STOMACH BITTERS n'ont-ils pas cette prétention. Ils invitent seulement les consommateurs à faire l'essai de leur produit et à le soumettre à l'examen de tout médecin compétent, convaincus qu'ils sont de voir leurs bitters appréciés par les hommes de goût et les amateurs pour leurs propriétés bienfaisantes et pour leur saveur agréable.

LA TAUPE-MARINE.—M. Toselli vient d'expérimenter dans la rade de Marseille sa deuxième *taupe-marine*. Malgré le très mauvais temps qu'il a rencontré, il a pu faire des expériences concluantes. Cette nouvelle *taupe* marche sans le secours de personne. Elle descend et elle monte toute seule, à la volonté du plongeur. Elle marche aussi en sens horizontal. M. Toselli est très jaloux de sa nouvelle invention. Aux personnes qui lui demandent des explications, il répond seulement : "*N'insistez pas, je ne vous dirais pas la vérité.*"

On ne comprend pas comment un homme qui est renfermé hermétiquement dans une prison en fer peut travailler au fond de la mer et amarrer même les objets les plus lourds, comme il l'a fait dernièrement.

Il semble que l'électricité joue un très grand rôle dans la nouvelle machine. Son câble contient plusieurs fils électriques, dont un conduit la lumière, tandis qu'un autre fait marcher le télégraphe ; avec un troisième, il décompose l'eau de la mer et il procure l'oxygène nécessaire à la respiration, de manière que le plongeur n'a même pas besoin d'emporter avec lui de l'air comprimé, comme cela avait lieu avec la première taupe. On croit aussi que l'électricité n'est pas étrangère au mouvement de l'hélice et même à quelques-unes des instruments inventés par M. Toselli pour saisir rapidement les objets extérieurs.

Il n'y a pas à en douter, M. Toselli a fait faire de grands progrès à l'art de descendre dans la mer, car il a déjà dépassé, plusieurs fois, une profondeur double de celle que peuvent atteindre les plongeurs avec les instruments connus, et il a accompli des opérations très difficiles sans inconvénients et sans le moindre accident.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Les officiers de la police métropolitaine protègent fort peu les personnes et les propriétés contre les voleurs et les incendiaires, mais, en revanche, ils montrent beaucoup trop de zèle là où il n'en faut pas. On nous rapporte qu'hier soir, au coucher du soleil, sept ou huit citoyens étaient en train de s'amuser sur le terrain de battage près des abattoirs et chantaient quelques refrains de leur pays, lorsque six ou sept officiers de police, croyant sans doute la sûreté du gouvernement de Kellogg menacée par cette innocente récréation, sont accourus et ont voulu arrêter ces jeunes gens. Ces derniers n'ayant pas voulu se soumettre à cette arrestation arbitraire, les agents ont reculé de deux pas et, se mettant en ligne, ont menacé de leurs revolvers les citoyens dont il s'agit. Plusieurs camarades étant survenus, les métropolitains ont battu en retraite. La police a une singulière manière de gagner les $600,000 que les contribuables paient annuellement, bon gré malgré, pour son entretien.

Un vol assez considérable a été commis lundi à l'hôtel St. Louis, par un coquin très hardi, dont le nom est inconnu jusqu'à présent.

La victime est madame J. N. Bell, la femme du président de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans. Pendant que cette dame était descendue dans un des salons de l'hôtel pour dîner, un filou s'est introduit, on ne sait trop comment, dans sa chambre à coucher, et forçant une malle, a enlevé pour $400 de bijoux.

Le voleur, quel qu'il soit, n'a pas laissé d'indices qui puissent servir à le faire découvrir.

On n'a pas lieu cependant de soupçonner aucun des employés de l'hôtel.

Madame Kamper est venue se plaindre hier matin au surintendant Badger. Il paraît qu'une femme, dont le nom est inconnu, lui a emprunté $85, en donnant une montre en gage, qu'elle a déclaré valoir $250. Madame Kamper s'est laissée prendre et a donné les $85 ; mais elle s'est aperçu trop tard que la montre était en cuivre et que l'emprunteuse, par conséquent, était une voleuse.

M. Théodore J. Higgins, demeurant dans la maison garnie, située au No 95, rue St-Charles, déclare qu'on lui a volé lundi soir, dans sa chambre, une somme de $600.

C'est hier matin, en se réveillant, qu'il s'est aperçu qu'il avait été volé.

Il soupçonne, nous dit-on, un certain P. Wilson, son compagnon de chambre, qui depuis hier matin a disparu.

Lundi, vers quatre heures de l'après-midi, un homme du nom de Sandy Mansfield, voulant passer du navire *Francis P. Sage* au navire *Research*, tous deux mouillés au pied de la rue Ste Marie, est tombé entre les deux et s'est noyé avant qu'on ait pu lui porter secours.

Lundi soir, vers minuit, des voleurs sont entrés dans la maison de M. C. E. Whitney, située au No 248 de la rue Colisée, mais les locataires se sont éveillés et ont poursuivi les coquins, qui se sont esquivés les mains vides.

SÉANCE DU CONSEIL DE VILLE.—Le Conseil se réunit à midi, sous la présidence du maire Wiltz. Tous les fauteuils des administrateurs sont occupés.

Le secrétaire lit le message suivant, adressé par le maire aux administrateurs, relatif à l'ordonnance pour l'assessement pour la taxe des écoles publiques :

Aux membres du Conseil municipal de la ville de la Nouvelle-Orléans.—Messieurs : Je renvoie, sans l'approuver, l'ordonnance adoptée à la dernière séance régulière du Conseil, pour prélever une taxe du quart d'un pour cent, pour le maintien des écoles publiques pendant l'année 1873, conformément à la section 4 de l'acte N° 36 de la session de 1873 de l'Assemblée générale.

Les contribuables de la ville ont à payer déjà une taxe d'Etat de deux piastres et soixante-quinze sous pour cent, sans compter leurs licences, qui se montent à près d'un million ; ce qui fait à peu près six pour cent sur les propriétés assessées, qui sont évaluées à cent trente millions, mais qui sont en réalité bien au-dessous de cette estimation. Une augmentation de cette taxe énorme est plus que ne peuvent supporter les contribuables de la ville.

Une taxe du quart de un pour cent ajoutée à ce montant, ne peut manquer de déprécier les propriétés et diminuer leur valeur de plusieurs millions. Je ne veux pas faire un tort aussi considérable à la ville, ni fournir un prétexte ou une excuse aux contribuables pour refuser de payer les taxes qui sont nécessaires. La pauvreté est trop générale en ce moment pour toutes ces taxes exhorbitantes. Je ne désire pas augmenter encore la charge déjà si lourde que porte les contribuables.

La taxe en question prouve combien il est injuste de faire des lois pour la ville sans même consulter les administrateurs. Les législateurs venant des autres paroisses ne sont pas en mesure de déterminer le montant de la taxe pour les écoles publiques que peut payer la population de la Nouvelle-Orléans. Je crois que la ville ne saurait prospérer, tant qu'elle ne sera pas libre de se gouverner elle-même et d'augmenter ou de diminuer ses propres dépenses.

Il n'est pas nécessaire de dire que si je désapprouve entièrement l'ordonnance adoptée par le Conseil pour prélever une taxe additionnelle pour les écoles publiques, ce n'est pas de ma part un acte de mauvais vouloir à l'égard des professeurs. J'ai toujours considéré avec le plus grand intérêt tous les projets qui tendent à améliorer le système de l'instruction publique. Je connais toute son importance et j'apprécie toute son utilité. Je sais que l'éducation des enfants est la base de nos libertés politiques et je sens combien elle est nécessaire.

Je crois que les professeurs de nos écoles publiques, si dévoués, si patients et si laborieux, sont des bienfaiteurs qui méritent notre reconnaissance, et je les mets au niveau, en ce qui concerne leur utilité pratique, des officiers de santé et des ministres de la religion.

Ils ont souffert beaucoup, car ils ont du souvent recevoir leurs salaires à un escompte considérable. Je dois néanmoins déclarer que l'administration de la ville n'est pas en mesure en ce moment de pourvoir aux frais des écoles. Revenir au triste expédient d'émettre de nouveaux certificats d'allocation, quand les coffres de la ville sont vides, ne serait qu'un pauvre remède dans les circonstances présentes ; et ajouter une taxe nouvelle au montant déjà exhorbitant des taxes, serait faire un tort considérable à la ville en amenant une crise financière.

Je n'ai pas malheureusement, en ce moment, d'autre alternative que de désirer que les écoles publiques soient suspendues momentanément afin d'éviter que le système de l'instruction publique soit complètement aboli plus tard par la force des circonstances.

Sur motion, le message est déposé sur le bureau et l'ordonnance de la taxe des écoles est adoptée finalement, nonobstant le veto du maire, par un vote de cinq contre deux, — messieurs Schneider et Sturcken votant contre la taxe.

M. Lewis, du département des améliorations, demande que le Conseil reprenne en considération l'ordonnance adoptée à la dernière séance relative à la réduction des dépenses de la ville et à l'éclairage des rues.

La motion est rejetée par un vote de cinq contre deux.

M. Calhoun, du département des comptes publics, présente son rapport de la semaine, comprenant différents règlements de compte qui sont adoptés.

M. Sturcken, du département des assessements, présente une ordonnance, pour exempter de la taxe de 1871 et 1872 les habitants du district inondé.

Sur motion de M. Trumbull, l'ordonnance est référée au comité spécial des administrateurs.

MM. Lewis et Trumbull présentent une ordonnance pour autoriser les propriétaires du chemin de fer de la rue des Magasins à étendre plus loin leur voie ferrée.

L'ordonnance est également référée au comité spécial des administrateurs.

TEMPERATURE.—25 mars 1873.

Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien.

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	68	20
12 M.	78	25
3 P. M.	80	26
6 P. M.	70	20

—M. Jean Aicard a dû ouvrir sa fenêtre le 30 janvier, et voici pourquoi ; c'est que, la veille, un applaudissement de Victor Hugo, de la vie, lui trouvait au parterre de l'Olympe, à Hauteville-House, s'est envolé pour aller à M. Aicard, par-dessus l'Océan.

Tel est, du moins, le contenu de la lettre suivante du grand poète à M. Jean Aicard :

Hauteville-House, 29 janvier.

Cher poète,

Je viens de lire votre *Marseille*. C'est charmant et beau.

"Molière soupait avec les armes dieux..."

Et moi, qui ne suis que du parterre, j'applaudis. Mon applaudissement a des ailes, sans doute, et il s'envole, pour aller à vous, par-dessus l'Océan. Ouvrez-lui votre fenêtre et recevez-le bien.

Tuus,

VICTOR HUGO.

FRANCE.

Nous avons reçu hier nos journaux de Paris, jusqu'au 8 mars, mais à une heure trop avancée pour pouvoir donner le discours prononcé par M. Thiers dans la séance du 4 mars, discours qui a été suivi du vote du préambule du projet de loi des Trente, par 470 voix contre 190. Nous donnerons demain le compte-rendu analytique de ce discours. Voici ce que nous trouvons dans la *Patrie* du 8 sur la santé de M. Thiers :

La santé de M. Thiers est tout à fait rétablie. Ce n'était qu'une légère indisposition. L'*Assemblée nationale* donne, à ce sujet, quelques détails intéressants et conçus dans une forme un peu trop hostile envers la personne du président :

"La santé de M. Thiers, qui avait donné hier des appréhensions aux amis de la présidence, est meilleure aujourd'hui. Le président, après son discours de mardi, avait négligé de changer de linge. On avait mis du retard à lui apporter son paletot de fourrure; il avait attendu quelques instants sa voiture; enfin, en rentrant, il avait reçu plusieurs personnes.

"De là, un refroidissement à la suite duquel le lendemain, en se levant, il ressentit de très vives douleurs vers le diaphragme et dans la région des reins. Un médecin de Versailles, appelé immédiatement, ordonna des frictions de laudanum et quand, à midi le docteur Marcel Barthe se présenta à la présidence, les douleurs étaient calmées. Le président est donc tout à fait rétabli.

"De ce petit incident, on doit tirer cet enseignement : c'est que l'Assemblée ne doit pas faire reposer nos destinées sur un homme,—un vieillard de soixante-seize ans, qui peut être emporté en peu de jours par la plus petite indisposition—mais sur des institutions définitives. Le moindre courant d'air, l'oubli d'un valet de chambre, l'inexactitude d'un cocher, en voilà assez pour détruire en un instant les combinaisons les mieux accommodées de la commission des Trente."

☞ Un monde de remerciements est dû au botaniste qui le premier a découvert les vertus de la Quillaya Saponaria ou l'arbre à savon du Chili. Son écorce, qui a des vertus particulières, pour nettoyer et purifier, donne au SOZODONT odoriférant une grande portion de son efficacité comme préservatif des dents.

☞ Demandez à votre grocerie l'Yeast Powder de Dooley. C'est la meilleure poudre à levain pour préparer les biscuits, les tourtes, le pain, les galettes, les gaufres, etc. Elle se vend chez tous les grocers. MeVD

Décédé hier, à 7 heures du matin, EUGENE PETITPAIN, âgé de quarante-neuf ans. Les amis et connaissances des familles Petitpain, Mory et ceux de Léonce Pascada, sont invités à assister aux funérailles qui auront lieu ce matin à 10 heures précises. — Le convoi partira de la résidence de son frère, No 238, rue Dumaine, entre Marais et Villeré.

LICENCES et TAXES d'ETAT et de VILLE.

Payez-les ou Faites-les Payer, — En vous adressant chez —

Mr BRETTE,

14 . . . . Rue St-Charles 14

De 7 heures du matin à 7 heures du soir.

2 mars—3m—PP

ENTREPOT DE TAPIS,

Au No. 17 de la rue de Chartres.

A. BROUSSEAU, Importateur,

Offre, en Gros et au Détail.

TAPIS—1000 pièces Tapis anglais et américains. TOILES CIRÉES pour planchers, tables et voitures. NATTES—1000 rouleaux Nattes blanches, à carreaux et fantaisie. STORES, Couvertures de tables et de pianos. RIDEAUX en dentelle et dentelle Nottingham. BROCATELLES, COTELINES, [illegible]. CRIN, Burlaps, Coutil à matelas, Ressorts, &c.

1 mars—6t—PP A. BROUSSEAU.

Entrepôt de Tapis et de Toile Cirées.

ELKIN & Co.

Au No 168 de la rue du Canal

REÇOIVENT, en ce moment, des NATTES DE FANTAISIE, Dessins nouveaux, [illegible] NATTES BLANCHES à CARREAUX de qualités supérieures. Leur fort stock de TAPIS et de TOILES CIRÉES est offert à des prix réduits.

1 mars—1m PP

Avis au public.

AYANT été appelé à Mobile pour traiter des cas importants qui demandent mon attention durant une huitaine de jours à peu près, j'annonce respectueusement à mes nombreux patients et clients, ainsi qu'aux habitants de la Nouvelle Orléans, en général, que je serai de retour de Mobile, le LUNDI, 31 mars, et reprendrai le même soir pour ma résidence régulière. Les personnes qui désirent me consulter me trouveront ce jour-là, de [illegible] P. M. seulement, dans mes appartements, No. [illegible], rue des Remparts, quelques portes au-dessus de la rue du Canal.

5mars—6t.PP. E. DE F. CURTIS, M. D.

Le "Prix Courant"

De la Nlle-Orléans, sous forme de Lettre,

Imprimé deux fois par semaine, aux Bureaux du—

NEW ORLEANS PRICE CURRENT,

Nos 129 et 131 de la rue Gravier.

LA REVUE DU MARCHÉ, sous forme de Lettres, publié tous les mercredis et samedis matin, avec la carte de l'abonné insérée dans un endroit apparent, est maintenant fournie au public au prix réduit de 30 cents la douzaine, $2 50 le 100 et $20 le 1000.

Elle donne toute la Revue semi-hebdomadaire du marché, qui paraît dans le journal, les tables les plus importantes du COTTON EXCHANGE et les tables complètes de la malle publiées dans le journal. Elle ajoute la v[illegible]

CIRCULAIRE COMMERCIALE

au rapport détaillé du "Price Current", et renseigne exactement le planteur sur les produits qui le concernent et les divers autres produits auxquels il s'intéresse comme acheteur et consommateur. Nous sollicitons respectueusement son [illegible].

J. C. DENNIS, Lot is J. BRIGHT, } LOUIS J. BRIGHT & CO., Editeurs et Propriétaires.

26 mars—1

Avis aux Consignataires. Le steamer allemand HANOVER, capitaine Rimbeck, arrivé de Brême, du Havre et de la Havane, commencera son déchargement, à son quai, pointe St Quirin, 4me District, MERCREDI, 26 mars. Les consignataires sont priés de venir payer leur compte de fret à nos bureaux et recevoir leurs billets sur le quai, sinon elles seront emmagasinées à leurs frais et risques.

ED. F. STOCKMEYER & Co., Agents. 25 mars— au No. 421 de la rue d'Union.

Home of Health.

LES voyageurs du Sud trouveront le HOME OF HEALTH du Dr. [illegible], 23 et W. 26th [illegible] une des [illegible] de New York. La situation [illegible] le table est excellente, et les prix raisonnables. Les célèbres Bains Turcs, les Bains Electriques, les Exercices Suédois et le Lifting Cure sont attachés à l'établissement. Du reste des pensionnaires de passage, etc., s'adresser à E. P. Miller, D. M., 30 et W. 26th St., New York.

30 mars—1m mar j s PP

Bague trouvée.

ELLE sera remise à la personne qui l'a perdue, en payant les frais de l'annonce et désignant la bague. S'adresser chez A. Donnaud, parfumeur, rue de Chartres No. 46, entre Bienville et Conti.

26 mars—1f

On Demande immédiatement,

UNE FEMME DE CHAMBRE d'un âge mûr, capable et munie de bonnes recommandations. S'adresser au No 17 de la rue de Chartres.

26mars—2f

EN débarquement du navire Annie Kimball, venant de Bordeaux, 50 barriques VIN ROUGE St-Macaire 1871, 50 barils VINAIGRE Richard Frères et Béamoux. 40 caisses LIQUEURS Berrichonnes. A vendre par AMÉDÉE COUTURIE, No 20, rue Vieille-Levée.

[illegible]mars—6f

Graines de Coton, choisies et de toutes les variétés, pour Plant ;

Engrais de toute espèce,

A vendre par

WM. M. PINCKARD,

Successeur de STEELE, PINCKARD & Co., Au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, Nlle-Orléans.

[illegible]mars—1m—3pe

Avis.

LE steamer allemand KOELN, de la ligne du Lloyd de l'Allemagne du Nord, qui avait été annoncé comme devant partir le 12 avril, a été retiré et ne fera pas ce voyage. Les personnes qui ont retenu leur passage sont priées de se présenter aux bureaux des soussignés pour y recevoir leur argent.

ED. F. STOCKMEYER & CO, Agents.

22 mars—1 sem. Au No 46 de la rue de l'Union.

Demande de Nourrice.

UNE JEUNE NOURRICE SAINE, avec une bonne ou une personne de [illegible]. S'adresser No. 249, rue Première, [illegible] Dryades et Prytania.

Cuisinière.

ON demande une BONNE CUISINIÈRE, ayant de bonnes recommandations. S'adresser au No 177 Prytania, [illegible].

$50 de Récompense.

IL a été perdu ou volé, dans la nuit du 19 au 20 mars, une grande jument [illegible] brune, [illegible] rue [illegible] de la rue St-Philippe, recevra une récompense de 50 piastres.

CHARLES GAULON.

Semence de Riz de Charleston.

SEMENCE DE RIZ, de choix, Golden Seed [illegible]. A vendre par [illegible] & Co., Vieille-Levée.

Le Comité des Deux Cents.

UNE séance du COMITÉ DES DEUX CENTS aura lieu JEUDI, 27 du courant, à midi, dans la salle de la Chambre de Commerce. Tous les membres sont priés de s'y trouver, car un rapport du comité exécutif, un rapport du comité de finances et d'autres affaires importantes seront soumises au comité.

THOMAS A. ADAMS, Président.

25 mars—2t

ASSOCIATION DU PEUPLE POUR RÉSISTER Aux Taxes inconstitutionnelles.

Bureau, No 36, rue du Camp.

Les membres de cette Association sont respectueusement notifiés qu'il est nécessaire que tout papier qui leur aura été servi par les Cours ou par le shérif des diverses paroisses, doit être remis immédiatement au secrétaire, au bureau de l'Association, ou à JULIEN MICHEL, avocat, No 36, rue St-Charles, qui donnera aux membres toutes les informations à cet égard.

De nouveaux livres sont actuellement ouverts pour recevoir la signature des membres, afin de résister aux Taxes inconstitutionnelles de 1873, pour cette année.

Les personnes qui ne sont pas membres de cette Association, peuvent signer le mémoire aux taxes de 1871 et 1872.

Des informations seront données aux membres sur toute la poursuite à leur défense, en s'adressant à JULIEN MICHEL, avocat, No 36, rue St-Charles, ou au bureau de l'Association. Les documents nécessaires pour les membres seront préparés pour l'année courante.

Tarif des Emoluments. Les personnes appartenant au [illegible] ; pour chaque paiement de [illegible] ; les émoluments doivent être payés au moment de signer sur les livres.

Bureau Central, 36 rue du Camp ; Bureau Succursale, G. de [illegible], 50 rue Royale, et au Marine and Dry Dock office, encoignure des rues Laverge et [illegible], à Alger.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

F. R. SOUTHMAYD, Secrétaire.

Bureaux de l'Orleans City Live Stock Landing and Slaughterhouse Company.—Nouvelle-Orléans, 25 mars 1873.—Le 3 du courant, à l'élection annuelle de Directeurs de cette Compagnie, les messieurs dont les noms suivent ont été élus pour l'année :

CHAS. CAVAROC,	JOS. HERNANDEZ,
L. E. LEMARIE,	JOS. DONALDSON,
F. F. MIOTON,	R. G. HULBERT,
J. B. AVEGNO,	CHAS. DE RUYTER,
PASCAL SARTHOU	

Et, le 21 du courant, à une réunion des Directeurs, M. CHAS. CAVAROC a été réélu Président, à l'unanimité.

J. N. AUGUSTIN, Secrétaire.

25 mars—1m

Aux Chasseurs et aux Pêcheurs.

A dater du 1er avril prochain et jusqu'au 1er juillet suivant, tous les FUSILS DE CHASSE se chargeant par la culasse et par la gueule seront vendus aux prix coûtants, pour faire place au fort stock d'ARTICLES DE PECHE que le soussigné reçoit en ce moment.

F. CHARLEVILLE,

Au No 55 de la rue St. Charles,

Dépôt d'Articles de Chasseurs et de Pêcheurs.

25 mars—1mPP

$200 de Récompense.

PERDU OU VOLÉ, à la Banque d'Amérique, une boîte en Ferblanc, No 511, renfermant les valeurs suivantes :

[illegible] reçus de taxes de L. Durand ;

Polices d'assurance en faveur de Mme Lefaure, [illegible] des héritiers Caillavet ;

5 actions du stock de la Compagnie de Navigation du Canal Carondelet, au faveur de E. Lefaure ;

5 actions du stock ci-dessus en faveur des héritiers Caillavet ;

3 billets garantis par hypothèque, tirés par Cass. Brunet à Lambert et endossés par eux, pour $750 chacun, payables au 31 décembre 1872 et payable en 1, 2 et 3 ans ;

1 certificat de stock de 16 actions de la Compagnie d'assurance Germania (No 68) en faveur de L. Durand ;

1 billet à un an, daté du 1 janvier 1873, tiré par Ch. Deganny en faveur de Mme [illegible], pour $500 ;

6 billets de [illegible] tirés par G. Morin, pour $175 chacun, échéant le 1er juin 1873 et le 1er juin de chaque année suivante ;

4 billets de loyer, tirés par F. Schexnaildre, payables à son propre ordre et endossés par lui, échéant le 1er juin 1873 et le 1er de chaque mois suivant ;

4 billets de loyer, tirés par Dan'l Broderick, à son propre ordre, pour $25 chacun, payables le 1er avril 1873 et le 1er de chaque mois suivant ;

Acte de pratiques copies de titres de propriétés [illegible].

Le public est prévenu de ne pas négocier les valeurs ci-dessus, le paiement en ayant été arrêté.

La récompense ci-dessus sera payée à la personne qui rapportera la boîte et les valeurs à la Banque d'Amérique ou à L. DURAND, coin Toulouse et Burgundy. 22 mars—7t

Avis aux Dames.

JULES DELAUNAY,

[illegible] du Canal, [illegible]

INVITE les dames et le public à venir visiter son grand assortiment de CHEVEUX en [illegible]. Les dames seront surprises de la qualité de la marchandise et de son bon marché.

Avis aux dames.

Teinturier et apprêteur de soie pour robes de soie, velours, popeline, grenadines, laines, etc.

NOUS avons l'honneur d'informer les dames que nous ouvrirons le LUNDI, 3 mars prochain, au No [illegible] rue de BARONNE, [illegible] les dames, les effets pourront envoyer [illegible] de toilette qu'elles paraîtraient à teindre et nettoyer ou apprêter, tels que robes, costumes, châles, dentelles, rubans, ceintures, rideaux, étoffes d'ameublement, etc.

Elles pourront se convaincre de la supériorité de notre travail en se donnant la peine de venir examiner les échantillons en différentes nuances exposés à notre salon au magasin.

Teinturerie spéciale pour deuil garantie [illegible].

Les ordres de la campagne seront exécutés immédiatement, expédiés dans les 10 jours de l'envoi.

Les dames sont priées, pour la correspondance, de s'adresser directement à notre usine à vapeur, au coin de l'Avenue Louisiane, rue Chippewa, près la manufacture de glace.

26 fév—3m E. BOURSIER & CO.

JAMES GRAHAM,

NOTAIRE PUBLIC et COMMISSAIRE,

a transporté son étude au

No 41 de la rue Carondelet.

21 mars—1m

Copie et agrandissement.

C'EST une branche spéciale de notre art, deux artistes s'en occupent exclusivement. Les personnes qui ont d'anciens portraits, quelque petits ou quelque avariés qu'ils soient, peuvent les faire copier et agrandir et la ressemblance sera parfaitement conservée.

Le travail est toujours de premier ordre et les prix sont raisonnables.

Le public est cordialement invité à venir examiner notre galerie.

W. W. WASHBURN, Artiste et Photographe,

au No 111 de la rue du Canal, Nlle-Orléans.

25 mars—1m ez pe PP

Propriétés à vendre et à louer.

A Vendre ou à Louer,

A DES CONDITIONS LIBERALES.

UN FONDS DE BOULANGERIE, bien achalandée, située au No 270 rue des Remparts.

Pour les conditions, s'adresser à M. Jos. Aubert, 212 rue St-Claude, ou à M. Verrand, agent, à la Boulangerie. 20 mars—7

Résidence d'été à vendre.

A VENDRE, une jolie résidence d'été, pouvant convenir à une famille qui désire vivre [illegible]. La propriété située sur la rivière Tchefuncte, entre Madisonville et Covington, et à moins d'une heure de Mandeville par la prairie, comprenant une jolie maison de résidence, style châlet, toute meublée, avec nombreuses dépendances, écurie et remise, cuisine, maisons de domestiques et de gardiens, maison de bain, wharf, deux vergers plantés d'arbres fruitiers. La terre comprend 98 arpents, dont la plus grande partie en bois de diverses essences. S'adresser au bureau de l'Abeille.

25mars—

Grocerie à Vendre.

AVIS.

A VENDRE, pour cause de départ, une GROCERIE bien achalandée et bien [illegible], située dans le centre du Deuxième District. S'adresser à

S. CAMBON & CO.

[illegible]mars—6f Nos 61 et 63, Vieille Levée.

A Vendre.

Une jolie MAISON-COTTAGE ayant six chambres, gaz, water-work et citerne. La propriété est située au centre du 1er district, rue Melpomène, No 166, entre St-Charles et Carondelet.

Pour les conditions, s'adresser rue Gravier, No 160. 6mars—1f

Magasin de Modes.

Mme LEON DROUET a l'honneur d'annoncer à sa clientèle qu'elle va ouvrir un magasin de modes, le [illegible] mars, rue Royale, entre Conti et Bienville, No 87. Elle espère que les dames voudront lui continuer l'honneur de leur patronage, [illegible].

Les ordres de la campagne seront promptement exécutés. 22 mars—1m—MaJ-S

A Louer,

Pour une ou plusieurs années,

MAISON et MAGASIN, No 150, rue Conti, [illegible] de chambres et convenables pour tenir PENSION. LOUER DES CHAMBRES, etc. S'adresser au No 17 de la rue de Chartres. 21 mars—1f

Moitié de Maison à Louer.

Une moitié de maison, rue Villeré No 274 entre Chemin du Bayou et Esplanade, contenant trois chambres, un cabinet, galerie [illegible] cuisine [illegible]. Possession au 1er avril, prix modéré.

A Vendre.

La belle grocerie située à l'encoignure des rues Esplanade et Burgundy, [illegible], ancienne propriété de [illegible] Antoine Pierre. Pour conditions, s'adresser à Aug. Maréchal, [illegible]. Conditions très faciles.

LIQUIDATION POSITIVE

BRICE SEMBRE,

COIN ST. LOUIS ET ROYALE.

Face à l'Hôtel St. Louis.

VENDRA, à partir d'AUJOURD'HUI, sans égard au prix coûtant, tout son stock de MARCHANDISES d'HIVER :

FRANGES et GUIPURES, RUBANS, VELOURS,

CORSETS FRANÇAIS,

BOUTONS de toutes sortes, FOURRURES, EVENTAILS pour soirée, etc., etc.

Gants de peau. Gants de peau.

MERCERIE, BONNETERIE.

PANIERS à ouvrage, PANIERS ordinaires.

PARFUMERIES françaises des meilleures maisons de Paris.

VERRERIE de Bohême.

Articles pour Messieurs, tels que :

CHEMISES FRANÇAISES blanches et couleur. Cols, Cravates, Chaussettes, Mouchoirs, Foulards.

CANNES et PARAPLUIES.

BROSSERIE, GANTERIE.

Jouets d'Enfants.

Grande spécialité de VOITURES d'ENFANTS, VÉLOCIPÈDES, etc.

B. SEMBRE recommande surtout son vaste assortiment d'OMBRELLES, PARASOLS, EN-TOUT-CAS, comme remplissant toutes les conditions de qualité et de bon marché. De reste, il prie simplement et respectueusement le public de venir voir avant d'acheter ailleurs.

NOTA.—Ombrelles réparées et faites sur commande. 25 janv—3mPP

MAISON

J. GALINIER,

101 - - - - Rue Royale - - - - 101

ENTRE ST. LOUIS ET CONTI.

OUVERTURE

DE MARCHANDISES DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ.

REÇU de Paris, par les steamers Frankfort et Vandalia—

CHAPEAUX MODÈLES,

avec les Ornements, les Garnitures et les Nuances les plus nouvelles.

Un assortiment de

CHAPEAUX DE PAILLE, Français.

Toutes les FORMES NOUVELLES en Paille et Tulle.

Un beau choix de FLEURS NOUVELLES, en Montures.

Toutes les NOUVEAUTES POUR MODES.

J'invite respectueusement ma clientèle et toutes les Dames de la ville à venir visiter mon assortiment.

PRIX MODÉRÉS.

22 mars—1mPP

LE SACRIFICE DE LINGE

Se continue au No 71 de la rue du Camp.

La seule de ceux qui cherchent le bon marché ne diminue pas.

Pardessus de printemps, seulement	$10 00
Chemises de peau en flanelle rouge, du genre français	2 50
Chemises fines importées	3 00
Chemises fines importées	3 50
Redingotes en drap français fin	12 00
Redingotes en drap français	15 00
Redingotes en drap français	18 00
Gilets de dessous en piqué blanc—tous les genres.	

21 mars—1mPP N. C. FOLGER.

BATISTES IMPRIMÉES !!

NOUS appelons l'attention des acheteurs sur notre assortiment de

Batistes Imprimées

qui se compose d'articles de choix et dont les dessins sont entièrement nouveaux.

D. H. HOLMES,

No 155, rue du Canal et 15, rue Bourbon.

19 mars—6t—PP

Nattes de Canton.

NOUS venons de recevoir un assortiment complet de

Nattes de Canton,

que nous offrons à des

Prix Réduits,

En quantités au gré des acheteurs

D. H. HOLMES,

Aux Nos. 155 de la rue du Canal

Et 15 de la rue Bourbon.

15mars—1m—PP

Walton, Davis & Freret,

Encanteurs, Courtiers et Courtiers de propriétés foncières.

Au No 50 de la rue du CAMP—Nlle-Orléans.

J. B. WALTON, DAVIS & FRERET annoncent au public qu'ils ont formé une société pour les affaires d'encan, le courtage et celui des propriétés foncières. Ils vendront et achèteront des immeubles à l'encan ou à l'amiable ; assureront les propriétés ; négocieront les billets hypothécaires et les obligations ; loueront les magasins, les maisons, les entrepôts, les terrains bus, et se chargeront de tout ce qui se rattache aux opérations de propriétés foncières et aux affaires d'encan, y compris l'examen et la rectification des assessements d'Etat et de ville ainsi que les paiements des taxes.

Leur expérience, leur énergie, leur position bien connue seront, ils l'espèrent, une garantie pour les personnes dont ils sollicitent l'appui.

Ils comptent sur les encouragements et la confiance de leurs concitoyens et du public.

J. B. WALTON, J. WM. DAVIS, W. P. FRERET.

8mars—7t

Nouvelle-Orléans, 18 mars 1873.

LA maison BERCIER & REINE est dissoute d'un commun accord, Maurice Reine se retirant des affaires.

OSCAR BERCIER, MAURICE REINE.

Les soussignés assument les obligations de la maison Bercier et Reine, et continueront le même genre d'affaires, pour leur compte, sous la raison sociale de BERCIER & DE SMET, au No 5 de la rue Tchoupitoulas.

OSCAR BERCIER, EMILE DE SMET.

Bercier & De Smet,

NÉGOCIANTS-COMMISSIONNAIRES,

No 5, Rue Tchoupitoulas.

Agents pour la vente des SAVONS DE LEBERMAN & CO., PHILADELPHIE ;

Importateurs de VINS en barriques et en caisses, EAUX-DE-VIE de Cognac et de la Rochelle, VINS de Porto et de Sherry, HUILE d'Olive SARDINES, &c.;

JAMBONS au Sucre, de Rawson ; CHANDELLES, &c., &c. 19 mars—7t

DENTISTES.

66 - - Rue Bienville - - 66

Encoignure Royale.

Le Dr. L. DUPERRON, Dentiste, tient son Cabinet ouvert depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il donne des consultations, fait toutes sortes d'opérations dentaires et remplace les dents perdues par des dents artificielles et naturelles qu'après quelques jours d'usage on ne s'aperçoit plus du changement. Prix modérés et travail consciencieux.

22 fév—1an

Révolution ! Révolution !

LES DENTS !

$20. . . . . Les Rateliers $20

—Prix ordinaire $40—

LE Dr. GEO. P. MALONEY, au No 159 de la rue du Canal, près de la rue Baronne,

Pose des Rateliers à $20, avec ou sans l'extraction des dents. Il a reçu le premier prix à la Foire d'Etat. Il prend les vieux rateliers et garantit son travail. Les prix sont plus modérés que partout ailleurs. Extraction des dents sans douleur.

J. A. CASADAVANT, D. D. S.

CHIRURGIEN-DENTISTE.

No. 1, rue Remparts, Encoignure Canal.

CONTINUE à exécuter toutes les opérations dans l'art du Dentiste d'après les procédés les plus perfectionnés, et aux conditions les plus libérales.

Extraction des dents sans douleur avec le chloroforme.

Consultations en Anglais, en Français et en Espagnol.

Le Dr. Charles E. Kells,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 34, rue Dauphine, [illegible] rue du Canal.

Extraction des dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxyde d'azote.

[illegible]

J. A. D'HEMECOURT.

CONFISERIE

Avec une Usine à vapeur.

J. A. D'HEMECOURT,

SUCCESSEUR DE E. TURPIN,

88 . . . Rue Vieille-Levée . . . 88

GRANDE

Fabrique de Candi.

CANDIS EN BATONS (Médaillé avec Brevets au Louisiana State Fair).

GOMMES, DRAGÉES, LOZENGES, etc.,

CHOCOLATS.

Importation directe d'Articles pour Confiseurs, GATEAUX.

Agence "DES FEUX D'ARTIFICES" du célèbre M. F. Diehl.

TORPEDOES ET FIRE CRACKERS.

19 janv—6mPP

LIQUIDATION. GEORGE ULMER,

PARFUMEUR,

71 . . . . . . Chartres Street 71

VENDRA, à partir d'aujourd'hui, tout son stock à prix réduits et traitera à des conditions avantageuses avec un preneur pour le tout.

Occasion unique pour un homme de la partie.

12 mars—1m

J. DESCA,

ANCIENNE MAISON L. MOULOR,

No 55 . . RUE VIEILLE-LEVÉE . . No 55,

Encoignure Bienville.

Manufacture à Vapeur de :

TABAC A FUMER ET A PRISER.

Et Importateur de :

CIGARES DE LA HAVANE, TABAC A CHIQUER, PIPES, &c.

16 mars—1an Nouvelle-Orléans.

Avis aux Personnes payant Licences.

JE me charge du paiement des licences d'Etat et de ville en allouant un fort escompte.

E. NAUTRE,

No 79 rue Bienville, entre Bourbon et Royale.

22 mars—7t

Association d'Assurances Mutuelles

— DE LA —

Nouvelle-Orléans.

Bureau, 104, rue du Canal.

QUATRIÈME ETAT TRIMESTRIEL.

—1872.—

Conformément à sa charte, l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires, pour le quatrième trimestre de 1872, expiré le 31 décembre 1872.

Primes d'incendie	$317,188 65		
" maritimes	156,356 18		
" de rivières	78,989 01	$552,433 84	
En moins — primes non expirées	$235,969 14		
Primes remboursées	1,461 45	237,350 59	
Primes nettes acquises			$315,145 25
Pertes par les incendies	$21,257 37		
" sur les mers	34,933 01		
" sur les rivières	6,081 10		
Réservé pour pertes non réglées	107,500		
	$169,861 98		
Réassurances	15,573 93		
Compte des dépenses	15,568 13		
Réfaction (rebate)	3,764 65		
Profits et pertes	1,036 38		
En plus — 2 1/2 pour cent d'intérêt pour le quatrième trimestre sur le capital payé	39,69		
En moins :			
Escompte et intérêt	17,871 91		
		4,661 61	
			[illegible]
Bénéfices nets			[illegible]

— ACTIF —

Balance due sur Stock-notes	$87,783 86
En caisse	117,623 66
Billets et effets à recevoir	289,606 87
Actions et Bonds	118,752 66
Propriétés foncières	165,304 60
Primes en voie de collection	7,803 66
Assessment de 65 pour cent sur $262,175,99	169,368 20
Compte suspendu	60 00
Total	$1,165,840 27

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de l'Association d'Assurances Mutuelles de la Nlle-Orléans.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans. }

Assermenté et signé pardevant moi, ce septième jour de janvier 1873.

G. LE GARDEUR, Notaire public.

RÉCAPITULATION DES QUATRE TRIMESTRES DE 1872.

Primes sur les incendies	$589,799 52		
Primes sur la marine	374,513 80		
Primes sur les rivières	205,681 95	—$1,139,995 27	
Primes non expirées	235,969 14		
Primes rendues	3,349 18	—	239,318 32
Primes nettes acquises en 1872			$900,677 25
Pertes, dépenses, réassurances, réfaction (rebate), etc.			
Premier quartier	$269,147 50		
Second do	110,139 63		
Troisième do	79,365 81		
Quatrième do	219,906 30	—	588,384 28
Profit net de 1872			$312,282 90

PROFITS ALLOUÉS AUX ACTIONNAIRES.

Premier trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Deuxième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Troisième trimestre de 1872, 50 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

Quatrième trimestre de 1872, 35 pour cent sur les primes, et 2 1/2 pour cent sur l'action.

A un meeting spécial du Board des Directeurs, qui a eu lieu ce jour, il a été résolu, conformément à l'article Sept de la Charte, de recouvrer immédiatement des actionnaires, un assessement de 65 pour cent sur le montant net des primes acquises pendant le quatrième trimestre de 1872, sujet à assessement, s'élevant à $261,175 99 ; et il a été également résolu de payer aux actionnaires, sur demande, un intérêt trimestriel de 2 1/2 pour cent sur le montant du capital payé.

C. CAVAROC, Président.

G. LANAUX, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

Chs. Cavaroc,	Arthur Poincy,
Chs. De Buyter,	J. Reid,
Leon Haas, Jr.,	P. S. Wiltz,
E. F. Mioton,	Léon Queyrouze,
Wm. Agar,	John [illegible],
S. Cambon,	J. B. Le[illegible].

9 janv—3m PP

GRANDE FABRIQUE DE CANDI DE NORMAN & REISS

121 et 123, rue Vieille-Levée, 121 et 123.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVEE

Il y fabriquent constamment : Du Candi en gros et en petits bâtons, Toute espèce de Candie à la crême, Toute espèce de Candie préparée, Candie rose, Candi amer (Hoarhound), Candi tressé, Candi dur, Popping Mains américains, Pâte de Jujube, Toute espèce de Chocolats, Bonbons, Bonbons fins.

Et tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX unis et simples. GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

Ils importent toutes sortes d'Articles ETRANGERS, tels que : Boîtes de fantaisie, Ornements de toutes grandeurs, Papillons de pâte de gomme, Papillons et et autres, Toute espèce de bocaux, Fleurs de toutes sortes, Cornets d'abondance, Mise de fantaisie, Papier dentelle, etc. Qu'ils vendent au plus bas prix du marché.

NORMAN & REISS. Nos. 121 & 123 rue de la Vieille-Levée.

RUE VIEILLE-LEVEE:

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, ENGRAIS DE CAFÉ, &c.

Sirops de Fruits

FRAISES, FRAMBOISES, MURE, GROSEILLE, LIMON, ORANGE, ANANA, ORGEAT, GINGEMBRE, NECTAR, CREME, BANANE, VANILLE, ROSE, SALSEPAREILLE, NATUREL, MEAD, VINAIGRE.

A vendre par

NORMAN & REISS,

Nos 121 et 123 de la rue Vieille-Levée.

1oct—PPM

Tirage de Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 25 MARS—CLASSE No 71.

51	41	73	6	49	11	68	57	12	44	76	23	37

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la compagnie. En témoignage, nous apposons notre signature [illegible], Louisiane, ce 25 Mars 1873.

H. PERALTA, ADAM GIFFEN, Commissaires.

Méfiez-vous des fausses Loteries.

R. B. MANNION

39 . . . . . . RUE CARONDELET 39

—Nouvelle-Orléans—

EMET des lettres de crédit pour voyageurs sur

MM. N. M. Rothschild & Sons . . . . Londres ;
" de Rothschild Frères . . . . Paris ;
" M. de Rothschild . . . . Vienne ;
" M. A. de Rothschild & Sons . . . . Francfort ;
et tous leurs correspondants.

22janv—3m—PP

SECOND ETAT SEMI-ANNUEL

— DE LA —

BANQUE NATIONALE MUTUELLE

— DE LA —

NOUVELLE-ORLEANS,

163, Rue du Canal.

A la clôture des Affaires, Mardi, 31 Décembre 1872.

ACTIF :

En caisse, monnaie courante	$ 722,744 65
En caisse, or	294,272 38
Prêts et escompte	1,966,691 65
Bonds des Etats-Unis, garantissant la circulation	[illegible]
Autres actions, bonds et hypothèques	[illegible]
Dû par les agents de réserve et d'achat	3,000 00
Dû par d'autres banques et banquiers	211,367 16
Propriétés foncières	10,000 00
Meubles et installations	7,570 56
Primes sur les bonds des Etats-Unis	14,344 61
Primes sur l'or	72,367 30
	1,388 51
	[illegible]

PASSIF :

Capital, payé	$ [illegible]
Surplus	19,883 78
Circulation	[illegible]
Dividendes non réclamés	394 84
Dépôts individuels	1,[illegible]
Profits et pertes	[illegible]
	[illegible]

TOUS LES DÉPOSANTS PARTICIPENT AUX BÉNÉFICES.

Deuxième Dividende Semi-Annuel.

Déclaré le 31 Décembre 1872.

4 1/2 pour cent aux actionnaires,
1 1/2 pour cent aux déposants.

PAUL FOURCHY, Président.
ALBERT BALDWIN, Vice-Président.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.

Directeurs :

P. MASPERO,	JNO. T. HARDIE,
JNO. D. COBB,	CHS. LAFITTE,
ADOLPHE MEYER,	P. POURSINE,
ALBERT BALDWIN,	PAUL FOURCHY,
ERNEST MILTENBERGER.	

20 janv—3m—PP

GOUTTE ET RHUMATISMES!

GUERISON RADICALE OBTENUE PAR L'EMPLOI DE

BAINS DE VAPEUR,

pris à l'aide d'APPAREILS SPÉCIAUX, ayant obtenu l'approbation de l'Académie de Médecine de Paris.

E. SARRON,

20fév—1m MeVD 128 rue Bienville.

TOUX. RHUMES. ASTHME.

Ces affections, ainsi que la Grippe, les Bronchites, les Catarrhes, les Irritations de la gorge et des poumons cèdent immédiatement à l'usage du Baume Pectoral aux Navets Indiens,

Préparé et à vendre par

E. LAPLACE, Pharmacien, 22 et 25 Champs-Elysées, [illegible] $1. On le trouve aussi dans les principales pharmacies.

6 mars—1 an, mer, v, dim

H. CLOSTERMANN J. M. BAYLE

CLOSTERMANN & BAYLE,

IMPORTATEURS DE

Marchandises françaises, anglaises et allemandes.

Le magasin le plus ancien à la Nouvelle-Orléans dans le commerce des [illegible] [illegible]. L'un des associés est constamment en Europe pour y faire des achats ; ce qui donne à la maison des avantages tout à fait [illegible].

[illegible]

J. SAGET, Armurier,

[illegible] Rue de Chartres [illegible]

[illegible]

JOS. BRANDNER.

MARCHAND-TAILLEUR,

34, Rue Bourbon, entre Bienville et Douane.